



MAIRIE DE LA ROCHE-MAURICE

29800

TI-KÊR ROC'H MORVAN

Arrêté n° 107 / 2026

ARRETE MUNICIPAL : passage du trail La Pencranaise le dimanche 18 octobre

Le maire de LA ROCHE MAURICE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

VU la demande présentée par Association Pencran & Festivités à l'occasion du trail LA PENCRAINAISE devant se dérouler le Dimanche 18 octobre 2026 ;

Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

ARRETE

Article 1 :

Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve, de réglementer la circulation au niveau de la voie keraoul huella.

Article 2 :

La circulation sera interdite pour permettre le passage du trail le Dimanche 18 octobre aux horaires de passage prévus.

Article 3 :

La signalisation sera mise en place et entretenue par l'organisateur et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 4 :

Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de LA ROCHE MAURICE

Article 6 :

Le Préfet du Finistère, la Gendarmerie de Landerneau, l'association organisatrice, et le maire de La Roche Maurice sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à La Roche Maurice
Le 06 août 2026,
Le Maire, Léniaic BLANDIN



Tél. 02 98 20 43 57

Fax 02 98 20 43 55

e-mail : mairie@larochemaurice.fr

www.larochemaurice.fr

rue de la mairie - 29800 - La Roche - Maurice